

Séance du Conseil Municipal de PROMPSAT

9 Mars 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 9 mars à 19 heures, salle de la Mairie, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARTIN Roland, Maire.

Date de convocation : 4 mars 2022

Présents : Mmes CHAPUT Céline, PASQUIER Séverine, CROS Laurette, FAURE Géraldine
Mrs CLIQUE Michel, CHAPUT Hubert, DUMONTAUD Philippe, ROUGIER Bruno, SECOND Jérôme, VAZEILLE Pascal.

Secrétaire de séance : Géraldine FAURE

Ordre du jour : - Compte administratif 2019 ● Compte de gestion du receveur ● Affectation du résultat ● proposition de motion LEADER 2023-2027 ● Questions diverses

2022/03/09 – 001 – Compte administratif 2021

Président de séance : Monsieur CLIQUE Michel

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du Compte Administratif de l'année 2021 qui donne les résultats suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	276 351,75	51 323,03
Dépenses de l'exercice	244 701,33	20 589,93
Résultat de l'exercice	31 650.42	30 733.01
Résultat antérieur	53 3457,75	-37365,90
Résultat de clôture	84 998,17	- 6 632,80

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 établi par le Maire et présenté par Mr CLIQUE Michel.

2022/03/09 – 002 – Compte de Gestion du receveur

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le compte de gestion 2021 dressé par Mr FLATRES Bruno, receveur municipal, dont les écritures sont identiques à celles de la commune.

2022/03/09 – 003 – Affectation du résultat 2021

POUR MÉMOIRE	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	53 347,75
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	-37 365,90
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21	- 6 632,80
• Solde d'exécution de l'exercice	30 733,10
• Résultat antérieur reporté	- 37 365,90
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/19	- 6 632,80
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
• Résultat de l'exercice	31 650,42
• Résultat antérieur	53 347,75
<u>TOTAL A AFFECTER</u>	84 998,17

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	6 632,80
• Affectation complémentaire « en réserves » : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
• Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. ligne 002 : (report à nouveau créditeur)	78 365,37

2022/03/09 – 004 – proposition de motion programme LEADER 2023-2027

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de motion programme LEADER 2023-2027

« Le SMADC porte aujourd’hui son quatrième programme LEADER. Le syndicat assure le pilotage du programme, l’accompagnement des porteurs de projets, l’instruction réglementaire et technique des dossiers et l’animation du comité de programmation. L’expertise et l’expérience du SMADC dans la gestion de ces fonds n’est plus à démontrer. En témoignent les taux de consommation des enveloppes sur les quatre programmes successifs (pour les programmes précédents, les crédits ont été consommés, concernant le programme en cours, le taux de programmation est actuellement de 75 % avec encore une année de programmation à venir). Depuis 1995, ce portage a permis de mobiliser sur les Combrailles près de 12 M€ et soutenir près de 900 projets, au bénéfice des collectivités, des entreprises et des associations du territoire, répondant à des problématiques locales et à des actions de développement ciblées en matière économique, agricole, touristique et culturelle.

La proposition du Conseil régional par courrier en date du 01/12/2021, pour la mise en place du programme LEADER 2023-2027 ne prend plus en considération les structures historiquement porteuses telles que le SMADC et impose une organisation départementale à créer ou sur la base d’une structure existante.

De plus cette décision unilatérale et inattendue va clairement déstabiliser les finances et l’organisation administrative des structures porteuses de GAL. A titre d’exemple, le SMADC mobilise 2,5 ETP sur LEADER répartis sur 4 agents, soit 120 000€ de recettes de fonctionnement annuels (auxquels s’ajoutent le financement de projets d’animations thématiques). Réduire cette ingénierie conduira à réduire une animation territoriale reconnue par nos 99 communes et 3 communautés de communes adhérentes au syndicat. Pour un territoire rural comme les Combrailles, cette décision est un frein réel à la mise en place de politiques de développement local, mais c’est aussi la garantie que les petits porteurs projets ne capteront plus de fonds européens, alors que LEADER s’adresse à eux en priorité. Cette décision est clairement de nature à contribuer à un éloignement dommageable entre les structures porteuses et les besoins des territoires.

Aussi, les élus des Combrailles rappellent leur attachement aux objectifs fondamentaux du programme LEADER :

- Un programme au bénéfice des territoires ruraux.
- Une démarche ascendante de construction du programme d’aides financières sur la base d’une stratégie territoriale ciblée.
- Un pilotage local des décisions d’attribution des aides par un comité de programmation composé à parité de représentants publics et privés, tous issus du territoire.
- Des moyens d’animation dédiés afin d’accompagner les porteurs de projets.

Font part de leur inquiétude et rappellent que LEADER est un programme qui aujourd’hui fonctionne, tant en termes d’efficacité auprès des porteurs de projets que du point de vue de son mode de gouvernance,

Demandent que la position régionale soit réétudiée en concertation, afin de ne pas exclure les organisations territoriales existantes. »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal/
ADOpte la motion présentée par :

- 7 voix « pour »
- 4 voix « s'abstiennent »

Questions diverses

↳ Travaux forêt

Réunion du 4 mars 2022 étaient présents Mr BERTHON (ONF) Mr FREMONT (responsable commercial URSF), 4 représentants de l'entreprise (Scté VR Services Forestiers), Mr ROUGIER (Conseiller municipal), Mr DUMONTAUD (Conseiller Municipal).

Première Partie :

Visite du secteur du Pont la Plaine, chemin de Ronde, chemin des Chênes.

- Actions :
 - ✓ Amélioration de la plateforme du Pont la Plaine
 - ✓ Amélioration d'une partie du chemin de Ronde (élargissement et mise en sécurité)
 - ✓ Amélioration totale du chemin des chênes
 - ✓ Coupe sanitaire dans ce secteur

Deuxième partie :

Visite du secteur Ravin des Milles Voies et chemin Neuf

- Actions :
 - ✓ Elargissement et amélioration du chemin à partir des Milles Voies au chemin Neuf
 - ✓ Amélioration de la plateforme chemin neuf
 - ✓ Mise à blanc du bois de la partie Milles voies
 - ✓ Coupe sanitaire chemin neuf et bois brûlés

En accord avec toutes les personnes présentes début des travaux pour la partie chemin fin mars, puis suivant la météo coupe des bois en espérant la fin des travaux au plus tard fin septembre 2022.

Mr BERTHON demande que la partie chemin du Pont la Plaine jusqu'au village soit amélioré pour faciliter l'accès des camions vers le village

Par rapport au partie privé, Mr BERTHON s'engage, si besoin, à participer aux négociations.

Prévoir éventuellement, si le budget permet à la commune de l'envisager, l'intervention d'un bucheron.

↳ Regroupement des Communes

Une réunion d'information a eu lieu à la sous-préfecture de Riom le 4 mars 2022 afin de présenter un éventuel projet de regroupement des Communes de communes. Ce regroupement pourrait porter sur les communes de Yssac-la-Tourette, Gimeaux, Davayat,

Teilhède et Prompsat. Cette réunion avait pour but de présenter les différentes étapes de fusion, de ce regroupement.

↳ **Antenne de Chirat**

Le bail de location de l'antenne de Chirat vient à échéance en 2026 et il n'est pas envisagé de renouveler celui-ci. Des propositions ont été faites à TDF pour trouver un nouvel emplacement sur la commune. L'emplacement de la décharge n'a pas été retenu compte tenu de l'avis défavorable d'Architecte des Bâtiments de France, le seul emplacement possible proposé est sur le Puy de Thé le plus éloigné des habitations.

↳ **Poste employé Communal**

Il est envisagé d'augmenter le poste d'employé communal à 35h00 compte tenu de la charge de travail.

↳ **Manifestation sur la commune**

Une collecte de dons aux profits des réfugiés Ukrainiens aura lieu le samedi 11 mars de 9h00 à 12h00 à la salle polyvalente, en collaboration avec la protection civile du Puy de Dôme.

Un concert caritatif (aux tonalités irlandais) aura lieu le 2 avril à 18h30 à la salle polyvalente,